



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 17611

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les difficultés rencontrées par les élèves tout au long de leur scolarité. Alors qu'il existe un dispositif original de prévention et d'aide à l'intérieur même de l'école, le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés, institué dès 1990, il lui demande si les choix gouvernementaux de ces dernières années, notamment soulignés par l'éparpillement des moyens, ou la diminution inquiétante du nombre de postes de rééducateurs, ne laissent pas planer une menace à son égard.

Texte de la réponse

La durée de l'enseignement scolaire dans le premier degré est désormais fixée à 24 heures hebdomadaires dispensées à tous les élèves, auxquelles s'ajoutent 2 heures au maximum d'aide personnalisée en très petits groupes pour les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages. Ces deux heures, dégagées dans l'emploi du temps des enseignants, viennent renforcer l'action des maîtres et la différenciation pédagogique qu'ils mettent en oeuvre dans la classe dans le cadre des PPRE (programmes personnalisés de réussite éducative) avec, le cas échéant, la participation d'autres maîtres. Il s'agit de proposer une réponse adaptée à chaque élève. Dans ce nouveau contexte, le rôle des enseignants qui exercent dans les RASED devra évoluer. Il conviendra notamment que l'action de ces personnels soit mieux centrée sur les écoles où le nombre et la nature des difficultés rencontrées par les élèves sont plus importants qu'ailleurs. Cela aura, en outre, l'avantage d'éviter une dispersion inutilement coûteuse et de cibler les interventions spécialisées sur la plus grande difficulté.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17611

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2008, page 1536

Réponse publiée le : 26 août 2008, page 7366